

DES MOYENS POUR AGIR

► Une équipe

Les personnes du REPI qui interviennent sont bénévoles; elles ont été formées à l'écoute, à l'accompagnement et à la réalité du milieu carcéral. Par leurs expériences, leur parcours, ces intervenants forment une équipe pluridisciplinaire.

► Des alliés financiers

- Etat
- collectivités locales
- organismes sociaux
- entreprises privées

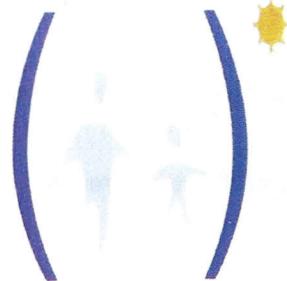
tous participent au fonctionnement du REPI.

► Des partenaires

Le REPI est en relation permanente avec les professionnels des administrations pénitentiaire, sociale et éducative.

COMMENT EST NÉE L'ASSOCIATION LE REPI À NANTES ?

- Indépendant de toutes structures, le REPI est, à l'origine, l'initiative de Nantais.
- Cette association loi 1901 a été créée à Nantes en 1994 à la demande de l'association Relais Grand Ouest qui ne pouvait plus satisfaire les besoins émanant des structures carcérales locales.
- Son action a démarré au Centre de Détention puis s'est développée progressivement à la Maison d'Arrêt Hommes et ensuite à la Maison d'Arrêt Femmes.



RELAIS
ENFANTS
PARENTS
INCARCÉRÉS

REPI

2 rue de la Petite Baratte

44300 Nantes

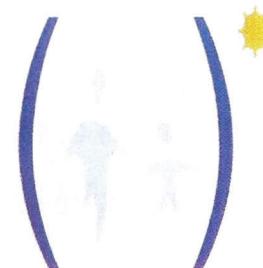
02 40 48 58 39

Site : www.repinantes.com

E-mail : contact@repinantes.com

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h • Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

RELAIS ■ ENFANTS ■ PARENTS ■ INCARCÉRÉS



REPI



LE REPI INTERVIENT

- ▶ **Après des enfants** qui ont des difficultés à conserver un lien avec leur parent incarcéré ou à le rencontrer
- ▶ **Après du parent incarcéré** qui souhaite rester en relation avec son enfant
- ▶ **Après du parent confronté à l'incarcération**
- ▶ **Après des mères incarcérées** qui gardent leur enfant avec elles en prison
- ▶ **Après des services sociaux ou institutions** qui s'occupent de l'enfant

LES ACTIONS DU REPI

▶ LE REPI ORGANISE ET SOUTIEN LES VISITES (PARLOIRS) DES ENFANTS À LEUR PARENT INCARCÉRÉ

- Il explique la prison à l'enfant.
- Il planifie les visites et accompagne l'enfant de son domicile au parloir.
- Il facilite l'échange entre l'enfant et son parent incarcéré.
- Que ce soit avant, pendant, ou après la visite, le Relais favorise le dialogue dans la famille.

▶ LE REPI AIDE LE PARENT INCARCÉRÉ DANS SA FONCTION PARENTALE

- Il étudie avec la personne incarcérée le bien-fondé des visites de son enfant de même qu'il l'aide à conserver son rôle de parent dans la durée.
- Il est attentif au déroulement du parloir.
- Le Relais respecte l'intimité de l'échange tout en restant particulièrement attentif au contenu de la relation entre le parent et son enfant et, si besoin, il occupe une fonction de tiers.
- En cas de transfert du parent détenu, le REPI favorise le maintien des liens familiaux.

▶ LE REPI ACCOMPAGNE, À LEUR DEMANDE, LES PERSONNES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT À L'EXTÉRIEUR DE LA PRISON

- Il les encourage à maintenir la relation entre l'enfant et le parent incarcéré.
- Il les tient informées du déroulement des visites en prison.
- Le Relais facilite le lien entre les trois personnes : l'enfant, la personne chargée de son éducation et le parent incarcéré.

DIFFICILES OU ROMPUES PAR L'INCARCÉRATION

LES ACTIONS DU REPI

▶ LE REPI RÉPOND À LA DEMANDE DES MÈRES QUI ÉLÈVENT LEUR ENFANT EN PRISON

- Concernant les mères incarcérées qui peuvent garder leur enfant jusqu'à l'âge de 18 mois auprès d'elles, le REPI aide à la socialisation de l'enfant par des sorties extérieures : halte-garderie, promenade, découverte de la nature...

▶ LE REPI OCCUPE UNE PLACE DE RELAIS ENTRE LES INSTITUTIONS SOCIALES QUI S'OCCUPENT DE L'ENFANT ET LE PARENT INCARCÉRÉ

- Il organise et planifie les visites en prison avec les professionnels en charge de l'enfant.
- Il suit la relation du parent et de l'enfant avec l'Institution.
- Le Relais est l'interlocuteur des services sociaux ou judiciaires pour l'accompagnement de l'enfant dans sa relation au parent incarcéré.